

AVANTAGES SOCIAUX CHANGEMENTS APPORTÉS AU 1^{ER} JANVIER 2026

POUR L'ANNÉE 2026, AUCUNE COTISATION ADDITIONNELLE TEMPORAIRE SERA VERSÉE PAR HYDRO-QUÉBEC AUX PARTICIPANTS À CES RÉGIMES.

ASSURANCE MALADIE, HOSPITALISATION ET SANTÉ		
Protection	2026	2025
Individuelle	884,23 \$	822,29 \$
Monoparentale	1 236,94 \$	1 150,28 \$
Familiale	2 044,19 \$	1 900,95 \$

ASSURANCE-VIE COLLECTIVE DE BASE (AVCB) ET ASSURANCE-VIE COLLECTIVE COMPLÉMENTAIRE (AVCC)			
AVCB	25 000 \$	50 000 \$	75 000 \$
	A	B	C
2026	7,10 \$	14,19 \$	21,28 \$
2025	7,10 \$	14,19 \$	21,28 \$

AVCC : Augmentation du taux de 5 % pour le 1^{er} janvier 2026

FRAIS DENTAIRES		
Protection	2026	2025
Individuelle	294,98 \$	280,93 \$
Monoparentale	589,63 \$	561,55 \$
Familiale	737,43 \$	702,31 \$

Le maximum de remboursement payable par le régime est maintenu à 2 400 \$ par personne assurée et par année civile.

EMPLOYÉ-ES TEMPORAIRES : PROTECTION SALARIALES EN CAS D'INVALIDITÉ		
Taux de primes en % du salaire de base par période de paie	2026	2025
Protection de courte durée :	0,713 %	0,629 %
Protection de longue durée :	0,946 %	0,809 %

POUR UN COMPLÉMENT D'INFORMATION, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC VOTRE RESPONSABLE RÉGIONAL DES AVANTAGES SOCIAUX.

Campagne de réadhésion : 12 au 25 novembre 2025

La campagne annuelle de réadhésion des membres du personnel d'Hydro-Québec est en cours. **Vous avez jusqu'au 25 novembre 2025** pour revoir vos choix de protections. Si aucune action n'est posée, les protections seront reconduites automatiquement.

Pour modifier vos protections rendez-vous au lien suivant :

<https://www.beneva.ca/fr/assurance-collective/hydro-quebec>

Contribuons
à notre histoire.

Frédéric Savard, **Bruno Charrois,**
Président provincial Secrétaire général